

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2467 / Fin./ Dou/ Ale.

OBJET;
Demande licence Mod.G.



M

TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali,
avec avis favorable; la demande de licence Mod.G. ci annexée
introduite par la Firme Gacac & C° pour le magasin sis sur la
parcalle 31 à Astrida et géré par son capita Karuvere
Kanyabugoye.

Astrida, le 26 septembre 1951.-
Le Comptable Territorial, 920
E. LENOIR,